

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
« SOMOCER »**

SA au capital de 40.656.000Dinars

Siège social : Menzel El-Hayet - Zaremndine-Monastir -Tunisie

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 31 Juillet 2024 à 08.h à L'Hôtel Marhaba palace Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux
2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,
7. Affectation du résultat de l'exercice 2023
8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,
9. Quitus aux administrateurs,
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023,
11. Ratification d'un Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires
12. Ratification de la nomination de membre du conseil d'administration
13. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2023 et lecture des rapports consolidés des Co-commissaire aux comptes,
14. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
15. Questions diverses,
16. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

Le Conseil d'Administration

Projet de résolution à soumettre à L'A.G. O

Projet des résolutions proposées à l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 31 Juillet 2024 à 8h à L'Hôtel Marhaba Palace Sousse.

Projet de la 1^{ière} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine sa tenue tardive par rapport aux délais légaux et donne quitus au conseil d'administration de ce retard enregistré par rapport aux délais impartis.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 2^{ième} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 3^{ième} résolution :

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 4^{ième} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2023 un résultat net déficitaire s'élevant à - 11 906 315,130 dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 5^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2023 s'élevant à - **11 906 315,130** dinars sur le compte résultat reporté, dont 11 390 724,436 dinars en amortissement différé.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 6^{ième} résolution : Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d' Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

Projet de la 8^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à 12.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 9^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission en qualité d'administrateur de Messieurs Lotfi Abdennadher et Karim Abdennadher et de la société Ab corporation représentée par Monsieur Fathi ben moussa.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Seifeddine Bejaoui, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa séance en date du 05 juillet 2024 pour la durée restant à courir du mandat de tous les administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 10^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision de l'Assemblée Générale Elective tenue le.....2024 de désigner....., en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, pour une durée d'une année prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 11^{ième} résolution :

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2023, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 12^{ième} résolution :

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 un résultat net déficitaire s'élevant à 24 763 286 dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 13^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à.....